

# PLAQUETTE D'INFORMATION DES POPULATIONS Des communes de MONTLUÇON - DÉSSERTINES



Rue MARCEAU  
B.P. 577  
03 108 MONTLUÇON Cedex

Mise à jour : FEVRIER 2009



“Vous informer pour mieux vous protéger”



L'objet de la présente plaquette est :

- d'INFORMER les populations avoisinantes sur le risque industriel majeur lié à l'activité ALL'CHEM.
- d'INDIQUER les consignes immédiates de protections à suivre en cas d'accident industriel majeur.

## Que dois-je savoir ?

### Qu'est-ce-qu'un accident industriel majeur ?

Certains sites industriels peuvent être à l'origine d'accidents, heureusement très rares, entraînant des conséquences graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement.

### Que fait-on pour l'éviter ?

La société ALL'CHEM est une installation autorisée au titre de la réglementation des installations classées pour la Protection de l'Environnement et répondant aux exigences de la directive européenne SEVESO II.

L'industriel a pour obligation de réaliser une étude danger qui détermine les risques de ses installations et analyse en détail les moyens de les réduire et d'en limiter les conséquences.

Cette étude, expertisée par un organisme indépendant, a été validée par l'Etat (D.R.I.R.E\*). De nombreuses actions en ont découlé pour renforcer la prévention des risques d'accident et améliorer les moyens de lutte pour parer à un éventuel sinistre.

\* D.R.I.R.E : Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement

### Et s'il se produit malgré cela ?

Malgré toutes les dispositions prises, le risque zéro n'existe pas. C'est pourquoi il est important de prévoir et de planifier les moyens d'interventions des secours :

- Pour les sinistres ne dépassant pas les limites du site, **un Plan d'Opération Interne (P.O.I.)** est établi et déclenché par l'industriel.
- Pour les sinistres dont les effets peuvent dépasser les limites de l'entreprise (nuage de gaz toxique), **un Plan Particulier d'Intervention (P.P.I.)** est établi par l'Etat et déclenché par le Préfet de département afin de coordonner l'ensemble des actions et des mesures de secours publics sur la distance maximale définie dans l'étude de danger.

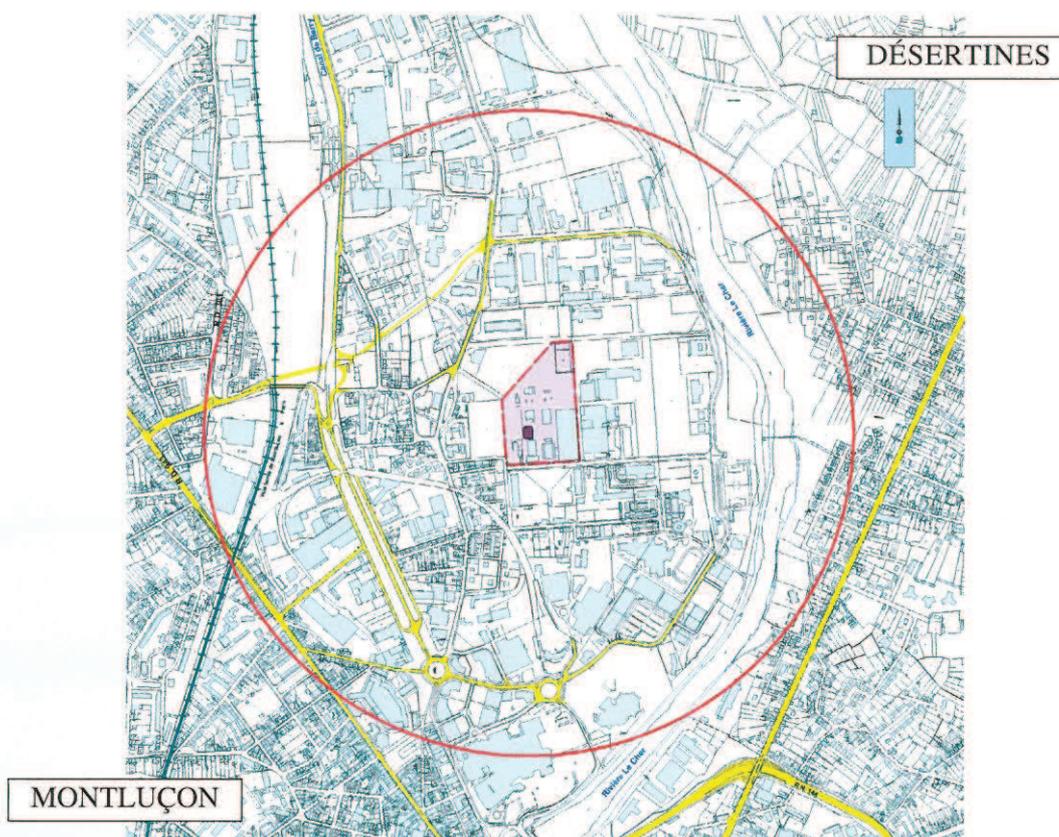
### Comment serai-je averti d'un accident majeur ?

Pour le site ALL'CHEM, le périmètre d'information de la population et d'intervention des secours est fixé à 800 m\*, la présente brochure concerne en priorité la population riveraine.

En cas d'accident avec des conséquences dépassant les limites de l'entreprise, l'alerte des populations est donnée par une sirène spécifique P.P.I. située sur le site d'ALL'CHEM.

Ce signal est audible sur le site officiel du gouvernement à l'adresse suivantes :  
[www.interieur.gouv.fr/sections/a l interieur/defense et securite civiles/gestion – risques/systemes – alerte](http://www.interieur.gouv.fr/sections/a%20interieur/defense%20et%20securite%20civiles/gestion%20risques/systemes%20alerte)  
Elle est testée le 1er mercredi de chaque mois à 12 heures (début d'alerte et fin d'alerte)

\*rayon d'effets maximum associés aux scénarios majeurs



### Comment se préparer à un tel événement ?

Connaître le risque, le signal d'alerte et la conduite à tenir en cas d'accident détaillé sur l'encart ci-joint.

## Les activités de la société ALL'CHEM.

### Que fabrique ALL'CHEM ?

L'usine emploie 58 salariés sur un site de 4,5 hectares et comprend deux ateliers de production. Le métier d'ALL'CHEM est de fabriquer des intermédiaires ou principes actifs destinés à la chimie fine, notamment aux produits pharmaceutiques et de la chimie des spécialités. A ce titre, l'entreprise est amenée à utiliser et fabriquer différents produits chimiques stockés et manipulés dans le cadre de la réglementation.

### Quels sont les risques associés à cette activité ?

L'étude des dangers de la société ALL'CHEM a mis en évidence **trois risques** dont :

• **Deux en risques limités :**



**Le Risque incendie** par la présence de solvants inflammables : *éthanol, toluène, ...*



**Le Risque explosion** par la présence de gaz combustibles : *vapeurs de solvants inflammables, gaz naturel.*

• **Un en risque majeur :**



**Le Risque d'un nuage toxique** par la présence de gaz toxiques : *bromure de méthyle, dioxyde de soufre.*

L'accident le plus grave, mais de très faible probabilité, est la rupture d'un réservoir contenant un gaz toxique qui pourrait avoir des conséquences au-delà des limites du site (800 m maximum de distance) dans les conditions les plus défavorables (absence d'intervention du personnel, mesures de sécurité inopérantes, conditions météorologiques les plus pénalisantes).

### Quels sont les effets d'un nuage toxique ?

Les conséquences d'une émission d'un nuage toxique pour la population sont fonction de la durée d'exposition et de la concentration de ce nuage qui se déplace en fonction des conditions météorologiques, tout en se diluant dans l'air.

Les effets peuvent conduire à des irritations des yeux, de la peau et des atteintes aux poumons.

	Caractéristiques du gaz	Effets létaux*	Effets irréversibles	
Dioxyde de soufre (SO2)	Odeur irritante incolore	385 m pour une exposition de 10 min.	800 m pour une exposition de 3 min.	La détection rapide du dioxyde de soufre (odeur, irritation) permettra aux personnes exposées de se mettre à l'abri dès les premières secondes.
Bromure de méthyle (CH3Br)	Inodore Incolore	Aucune distance (seuil non atteint)	520 m pour une exposition de 30 min.	* risque de mortalité statistique pour 1% de la population exposée

C'est pourquoi il est indispensable de connaître et d'appliquer les bons réflexes dès l'audition du signal d'alerte afin de se protéger dès les premières secondes et d'attendre le signal de fin d'alerte.

Si vous pensez avoir été touché par un nuage toxique répandu lors d'un accident, douchez-vous, changez de vêtements et présentez-vous devant un médecin dès la fin de l'alerte.

Cette plaquette a été élaborée en mai 2005 par ALL'CHEM en collaboration avec :

